



Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS

Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département

CALVADOS

Canton

CAEN XVI

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois

Le 13 novembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 2 novembre 2023

Date d'affichage 2 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 23

Votants 31

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Jacqueline BAZILLE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Christophe HEBERT, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Sylvain JOBEY, et Aurélie TRAORE **avaient respectivement donné pouvoir à :** Michel PATARD-LEGENDRE, Philippe GIRONDEL, Nadège GRUDE, Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Yann DRUET, Mohamed MAÂCHE et Jean-Paul GAUCHARD.

Absents excusés : Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Sylvain JOBEY, Marc DURAN et Nicolle ANTHORE et Aurélie TRAORE.

Secrétaire de séance : Christophe MOUCHEL et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2023-115 – ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCÉE RABELAIS – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association sportive du Lycée Rabelais s'est qualifiée pour le championnat de France UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) d'escalade en sport partagé.

Le sport partagé prône l'inclusion avec des équipes composées d'élèves valides et d'élèves en situation de handicap.

Afin de répondre au cahier des charges de cette compétition, l'association a dû procéder à l'achat de sweat-shirts à l'effigie de leur équipe. C'est pourquoi, elle requiert une aide financière.

Il est donc proposé au conseil municipal de verser, à l'association sportive du Lycée Rabelais, une subvention exceptionnelle de 400 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les crédits inscrits au budget 2023 ;

VU l'avis de la commission « Culture, Animation du territoire, Participation citoyenne et Coopération décentralisée » réunie le 7 novembre 2023 ;

CONSIDERANT que la Ville d'IFS est engagée dans le soutien aux associations, notamment par le biais d'attribution de subventions ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE de verser à « l'association sportive du lycée Rabelais » une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € au titre de l'achat de matériel pour sa participation au championnat de France de l'UNSS.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 13 novembre 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENBRE



Rendue exécutoire le : 17 novembre 2023

Affichée le : 17 novembre 2023

